

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 7 septembre 2011 à 20 heures 30, réunion du conseil municipal de Gensac la Pallue sous la présidence de Bernard MAUZÉ, maire.

Présents : MM. MAUZÉ, FAURIE, JOUGIER SAUVION, BEJET, BOUCHET, DESSET FARET, GIRARD, GOIS, PENOUTY, PROVOST, SAURY, SEUVE.

Absents : MM. EICHERT, BECUE, BEIRNE, DAMOUR.

Pouvoirs : M. EICHERT à M. MAUZÉ ; M. BEIRNE à M. SEUVE.

Secrétaire de séance : Jacqueline GIRARD.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la dernière séance et de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le compte rendu de la séance du 4 août 2011 ;
- désigne Mme GIRARD secrétaire de séance.

I- Financement de l'achat du commerce de M. LEVREAU : décision de l'emprunt, choix de l'organisme et modalités.

Afin de financer l'achat de l'épicerie communément appelée CODEC, le maire propose de procéder à la réalisation d'un emprunt. Celui-ci financera, d'une part, les dépenses d'achat de l'immeuble et du fonds de commerce et, d'autre part, les travaux nécessaires à sa réouverture.

Le maire suggère d'emprunter 150 000 € sur une durée de 15 ans, à taux fixe et à échéance de remboursement trimestrielle.

Il précise que le contrat d'emprunt pour une telle opération est un marché public dont le montant se compose des intérêts et de l'ensemble des frais divers, le capital n'étant évidemment pas inclus dans le montant soumis à concurrence. Compte tenu du montant emprunté, le marché ne dépassera pas les 90 000 €, montant en deçà duquel le maire a délégué au conseil municipal pour préparer, passer, exécuter et le régler le marché. Après avoir présenté les propositions bancaires le maire soumet la décision de recourir à l'emprunt dans les conditions issues de l'analyse de l'adjoint aux finances, Jean-Marie EICHERT, et qui seront prochainement finalisées.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- D'autoriser le maire à procéder à la réalisation d'un emprunt de 150 000 € pour financer l'achat de l'épicerie ;
- Que sa durée sera de 15 ans, à taux fixe et avec des échéances de remboursement trimestrielles.

II- Création d'un poste d'adjoint technique aux services techniques.

Afin de faire face à un besoin occasionnel au service technique (surcharge d'activité, ...), le maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent.

Il propose de fixer le niveau de rémunération à l'indice correspondant à l'échelon 1 de la grille de rémunération du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Il précise que le contrat à durée déterminée aura une durée maximum de trois mois renouvelable exceptionnellement une fois.

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- De créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet afin de faire face à un besoin occasionnel ;
- De fixer le niveau de rémunération à l'indice correspondant à l'échelon 1 de la grille de rémunération du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

IX- Questions diverses

1- Urbanisme/foncier/vie économique

- Déclaration d'intention d'aliéner : le maire informe l'assemblée que deux D.I.A. ont récemment été transmises par un notaire. La première est sans objet compte tenu du classement des parcelles en zone agricole non soumise au droit de préemption. Concernant la seconde, les parcelles concernées situées aux Six Chemins n'ayant pas d'incidence sur les projets communaux, il n'y a pas lieu à engager une procédure de préemption.
- Alimentation générale : le maire fait un point sur les cinq ou six candidatures enregistrées pour la reprise de l'exploitation de l'épicerie. Avec le concours de la chambre de commerce, les candidats seront reçus en mairie. Il invite l'assemblée à réfléchir sur l'évolution de ce commerce (aménagement, rayons, ...).

2- Travaux divers

- Cheminement RD 49 : le maire donne lecture d'un courrier de la présidente de la Région Poitou-Charentes proposant à la décision de la commission permanente une subvention de 20 000 €. Il ajoute qu'une réunion de cadrage avant le démarrage du chantier est programmée le jeudi 15/09 après-midi.
- Assainissement des Six Chemins : le maire fait état de l'avancement du dossier en rappelant que le nouveau projet de zonage maintient le secteur en assainissement collectif. Ce projet devrait être mené avec la commune de Genté afin de profiter de la construction prochaine d'une station sur leur territoire. Il précise que le tarif sera identique pour tous les habitants de Gensac la Pallue, ce qui conduira à une augmentation progressive des tarifs, plutôt bas en comparaison avec les communes voisines, pratiqués à ce jour.

3- Personnel communal.

- Départ à la retraite : Claudine SAUVION fait part de la demande d'Annick CHARTRES, employée aux écoles, de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er décembre 2011. Elle précise que ce départ est l'occasion de réfléchir, avant tout recrutement, sur l'organisation du service cantine afin de prendre en compte également la diminution récente du temps de travail d'un autre agent.

3- Ecole.

- Effectifs de la rentrée 2011 : Claudine SAUVION fait un point sur les effectifs de la rentrée scolaire. Hors C.L.I.S., 119 enfants étaient attendus ; au final 117 enfants sont inscrits à ce jour (41 en maternelle et 76 en primaire). Le maire souhaite ajouter que bien que les effectifs soient en baisse, le nombre d'enfants en petite et grande section montre que le faible effectif de CP (8) n'est que provisoire.

3- Communication/manifestations

- Don de moelle osseuse : Alain FAURIE souligne l'engagement de la commune aux côtés de la famille de Kévin, jeune gensacais atteint d'une leucémie, dont la presse locale s'est fait l'écho. Grâce à l'action de plusieurs conseillers et de Claudine SAUVION, il précise que le don du sang du mois d'août, combiné avec une réunion d'information organisée avec les parents de Kévin, a reçu un franc succès. Cette réunion présidée par le maire et pour laquelle le Dr RAYNAUD avait fourni des éléments de présentation très clairs a réuni plus de cinquante personnes, bien au-delà de la commune et en majorité des jeunes. Le nombre de don de sang a été multiplié par deux par rapport aux autres années et de nombreux jeunes ont manifesté leur volonté de s'inscrire sur le fichier national des donneurs de moelle osseuse.
- Tour cycliste Poitou-Charentes : Alain FAURIE relaye les remerciements de l'association organisatrice à l'ensemble des signaleurs qui ont œuvré pour la réussite de la manifestation qui s'est déroulée le 23/08.
- Nuit romane : Alain FAURIE dresse un bilan positif de la manifestation à laquelle environ 600 personnes au total ont participé. Il remercie l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette soirée. La pianiste Marie-Martine BOLLMANN et

la commune envisage de proposer un nouveau concert l'année prochaine selon des modalités qui restent encore à définir.

- Recensement de la population : Alain FAURIE rend compte de la réunion du jour au sujet du recensement de la population, le dernier datant de janvier 2007. Il se déroulera du 19/01/2012 au 18/02/2012. La prochaine étape sera le recrutement de trois ou quatre agents recenseurs.

3- Intercommunalité.

- Commission économique : Bernard BOUCHET présente le compte rendu de la dernière réunion de la commission économique de la C.D.C. au cours de laquelle ont notamment été abordés les secteurs du Plassin (dépôt imminent du permis d'aménager) et des Malestiers (voirie desservant le futur stade). Il ajoute que la maison médicale à Segonzac ouvrira lundi prochain.

3- Divers.

- Frelons asiatiques : le maire rappelle que la commune procède à la destruction des nids de frelons asiatiques lorsqu'ils se situent sur la voie publique ou sur le domaine privé communal. En revanche, les habitants doivent prendre en charge les frais de destruction lorsque les nids sont situés sur leur propriété. Il précise que le conseil général de la Charente-Maritime subventionne les communes qui procèdent à la destruction des nids. Il propose que la commune demande des précisions sur le fonctionnement d'un tel dispositif dans le but mettre au point au niveau communal une procédure s'en inspirant.
- Terrain de vélocross : le maire rend compte d'une récente entrevue avec des jeunes du village au sujet de leur demande d'aménagement d'un terrain de vélocross. Une nouvelle réunion est programmée sous quinzaine afin de préciser leurs attentes et étudier la faisabilité d'un tel projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.